



COMPTE RENDU

Séance du CONSEIL DE COMMUNAUTE

LE 29 AVRIL 2014

19 HEURES A MARCKOLSHEIM

Date de convocation : 22 avril 2013

Délégués en fonction : 30 Présents : 28 Absent et excusé : 2 Procurations : 2

Membres présents :

- **Artolsheim** : M. Bernard SCHULTZ
- **Bindernheim** : Mme Denise ADOLF
- **Boesenbiesen** : M. Jean-Blaise LOOS
- **Bootzheim** : M. Georges BLANCKAERT
- **Elsenheim** : M. Vincent GRISS
- **Heidolsheim** : M. Alex JEHL
- **Hessenheim** : Mme Anne-Lise ULRICH
- **Hilsenheim** : M. Bruno KUHN, Mme Sabrina HENNINGER, Monsieur Maurice FAHRNER, Mme Audrey HUCK
- **Mackenheim** : M. Jean-Claude SPIELMANN
- **Marckolsheim** : M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, M. Marc GAUTIER, Mme Chrystelle ERARD, M. Jean-Claude MULLER, Mme Marie FREY, Monsieur Gilles WEBER, Mme Patricia CUCUAT
- **Ohnenheim** : M. Rémy STOECKLE
- **Richtolsheim** : M. Rémy TAGLANG
- **Saasenheim** : M. Norbert LOMBARD
- **Schoenau** : M. Gérard BERNARD
- **Schwobsheim** : M. Manuel KLUMB (suppléant)
- **Sundhouse** : M. Jean-Louis SIEGRIST, Mme Josiane GERBER
- **Wittisheim** : Mme Clothilde LOOS, M. Justin FAHRNER.

Absents excusés:

Mme Catherine GREIGERT (Procuration au Président), Mme Denise KEMPF (remplacée par M. Manuel KLUMB), M. Christophe KNOBLOCH, (Procuration à Mme Clothilde LOOS), M. Jean-Jacques KEUSCH (suppléant), M. Vincent DIETSCH (suppléant), M. Sébastien SCHWOERER (suppléant), M. Antoine HERTH (Député).

Assistaient en outre :

M. Patrick SPIEGEL (suppléant), M. Joseph BORTOT (suppléant), M. Clément ROHMER (suppléant), M. François REMOND (suppléant), Mme Marie-Louise HUMBERT (suppléante), M. Matthieu HART (suppléant), M. Christophe LUDAESCHER (suppléant), Mme Anne-Marie NEEFF (suppléante), M. Servais ROESZ (suppléant), M. Gérard SIMLER (Conseiller Général), M. Jean-Paul BEHR (Trésorier), M. Laurent KRACKENBERGER (Conseil Général), M. Stéphane ROMY (Directeur Général des Services), M. Jean-Marc STURMEL (Directeur Général Adjoint), M. Didier HERRMANN (Directeur des Services Techniques), M. Thierry GELB (Agent de Développement), Céline SPITZ (Agent de Développement).

Artolsheim
Bindernheim
Boesenbiesen
Bootzheim
Elsenheim
Heidolsheim
Hessenheim
Hilsenheim
Mackenheim
Marckolsheim
Ohnenheim
Richtolsheim
Saasenheim
Schoenau
Schwobsheim
Sundhouse
Wittisheim

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président,

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- ◆ **désigne à l'unanimité** comme secrétaire de séance, Monsieur Bernard SCHULTZ, 5^{ème} Vice-Président.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2014.

Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le procès-verbal de la séance du 15 avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

3. Décisions du Président et du Bureau

Le Président rend compte des délégations d'attribution exercées par le Président et le Bureau en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 9 janvier 2012.

L'exercice de ces délégations n'appelle pas d'observations particulières.

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. Délégations d'attribution au Président et au Bureau

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **délègue** les attributions sous- indiquées au Bureau et au Président :

Délégations données au Bureau :

1. Décider de l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
2. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
3. Décider de l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables jusqu'à une valeur de 2 500 € par créancier ;
4. Réaliser, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), toutes les procédures légales et réglementaires conduisant à l'acquisition à l'amiable ou non des propriétés nécessaires à des œuvres communautaires ;
5. Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
6. Approuver les conventions de répartition financières d'actions entre plusieurs communautés de communes pour des engagements inférieurs à 5 000 € ;
7. Conclure les conventions de travaux et d'occupation et passer les actes notariés avec les propriétaires publics ou privés pour la pose à demeure et les accès aux réseaux et ouvrages divers ;

8. Conclure les conventions de servitude et passer les actés notariés consécutifs avec les propriétaires publics ou privés pour la pose à demeure et les accès aux réseaux et ouvrages publics ;
9. Fixer les indemnités à verser aux propriétaires ou exploitations selon les barèmes forfaitaires départementaux ou selon la marge brute réelle de la comptabilité de l'exploitation, et de passer les conventions à intervenir ou baux ruraux ;
10. Fixer les conditions et les caractéristiques essentielles des ventes de terrains viabilisés du Parc d'Activités Intercommunal de Marckolsheim situé au lieudit Schlettstadterfeld et de la Zone d'Activités sise au Holzweg à Sundhouse ;
11. Décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
12. Décider de la création de postes au niveau du tableau des effectifs pour les agents non titulaires dont la durée d'emploi n'excède pas un an ;
13. Approuver, après avis de la commission thématique compétente, les Avant-Projet Sommaire et Détaillé pour les travaux dont le montant estimé est inférieur à 400 000 € HT et solliciter les aides financières nécessaires à leur financement ;
14. Approuver les conventions de maîtrise d'ouvrage partagée ou confiée dans le cadre de travaux ;
15. Approuver les conventions de mise à disposition de personnel pour la réalisation de missions ponctuelles ou non permanentes au bénéfice de la Communauté de Communes ;
16. Prendre les décisions et actes nécessaires à la définition des modalités internes de passation des marchés et des commandes applicables aux services intercommunaux ;
17. Fixer le taux de rémunération des intervenants dans le cadre de manifestations organisées dans les équipements sportifs et culturels communautaires (médiathèques et piscine Aquaried) ;
18. Formuler les avis concernant l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme (PLU communaux ou cartes communales) ;
19. D'autoriser, au nom de la Communauté de Communes, le renouvellement aux associations dont elle est membre.

Délégations données au Président :

1. Engager les dépenses imprévues et charges exceptionnelles dans la limite des crédits globalement disponibles à la section de fonctionnement ;
2. Sortir de l'actif les biens renouvelables de plus de 5 ans ;
3. Souscrire les abonnements, les contrats d'entretien, de maintenance, de contrôle périodique et d'exploitation ;
4. Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;
5. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de Communes ;
6. Signer les contrats de prise en location de matériel et de véhicule ;
7. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, huissiers de justice, avoués, notaires et experts ;

8. Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défense dans toutes les actions intentées contre elle, sans limitation de domaines ou type de contentieux, et prendre toutes mesures en rapport ;
 9. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Collectivité ;
 10. Conclure les conventions passées à l'occasion de la formation du personnel et des collaborateurs occasionnels du service public intercommunal ;
 11. Procéder au placement de fonds disponibles auprès du Trésor Public ;
 12. Réaliser les lignes de trésorerie dans la limite d'un montant maximum de 3 M€ ;
 13. Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget et aux opérations financières utiles à leur gestion y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et passer à cet effet les actes nécessaires. Cette délégation s'exerce annuellement dans la limite du montant des emprunts inscrits au budget. Les contrats de prêt peuvent comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :
 - Faculté d'opter parmi plusieurs taux d'intérêts différents et de modifier le choix initial pendant la période d'amortissement,
 - Possibilité de modifier la périodicité, le profil de remboursement et la durée du prêt, de procéder à des remboursements par anticipation à des différés d'amortissement,
 - Faculté de procéder à des tirages échelonnés dans le temps avec possibilité de remboursement anticipé et/ou de consolidation.
 14. Prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 15. Fixer les droits perçus par la Communauté de Communes qui n'ont pas un caractère fiscal ;
 16. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services de la Communauté de Communes ;
 17. Signer les conventions de maîtrise d'ouvrage partagée ou confiée dans le cadre de travaux ;
 18. Signer les conventions de mise à disposition de personnel par le Centre de Gestion pour la réalisation de missions ponctuelles au bénéfice de la Communauté de Communes ;
 19. Signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution des travaux dont le montant estimatif est inférieur à 400 000 € HT ;
 20. Déposer les demandes d'autorisations d'urbanismes relatives aux travaux dont le montant estimatif est inférieur à 400 000 € HT ;
 21. Adopter et signer les conventions relatives à la mise à disposition gratuite de locaux à des tiers.
- ◆ **Précise** que, pour les délégations données au Président, celles consenties en vertu du point n°13 prennent fin dès l'ouverture officielle de la campagne électorale pour le renouvellement des conseillers municipaux.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Délégations et représentations de la Communauté de Communes auprès des différents organismes

Le Conseil de Communauté désigne ses délégués et représentants aux Collectivités et organismes dont la Communauté de Communes est membre.

* Syndicats mixtes dont la Collectivité est adhérente

<p>SCOT (Syndicat Mixte du SCOT de Sélestat et sa Région)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>19 titulaires</u> : Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Catherine GREIGERT, Bernard SCHULTZ, Denise ADOLF, Jean-Blaise LOOS, Georges BLANCKAERT, Vincent GRISS, Marie Louise HUMBERT, Anne-Lise ULRICH, Bruno KUHN, Maurice FAHRNER, Jean-Claude SPIELMANN, Rémy STOECKLE, Sébastien SCHWOERER, Norbert LOMBARD, Gérard BERNARD, Denise KEMPF, Jean-Louis SIEGRIST, Christophe KNOBLOCH. ▪ <u>8 suppléants</u> : Anne Marie NEEFF, Clément ROHMER, Joseph BORTOT, Mathieu LAUFFENBURGER, Alex JEHL, Karine CORMENIER, Josiane GERBER, Chantal LEONHART.
<p>SDEA (Syndicat Départemental de l'Eau et de l'Assainissement) Assainissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>9 délégués pour la commission géographique de Marckolsheim dont 2 pour la Commune de Marckolsheim</u> : Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Jean-Pierre ARNOLD, Jean GIDEMANN, Dominique FAHRNER, François REMOND, Alex JEHL, Yannick KEMPF, Christophe LUDAESCHER, Rémy STOECKLE. ▪ <u>9 délégués pour la commission géographique du Grand Ried</u> : Daniel MARTIN, Jean-Jacques KEUSCH, Bruno KUHN, Rémy TAGLANG, Norbert LOMBARD, Servais ROESZ, Manuel KLUMB, Jean-Louis SIEGRIST, Nicolas SIMLER.
<p>SDEA - Eau Potable</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>12 délégués pour la commission géographique de Marckolsheim - Artolsheim dont 2 pour la commune de Marckolsheim</u> : Marc GAUTIER, Jean-Claude MULLER, Patrick SPIEGEL, Mathieu LAUFFENBURGER, Georges BLANCKAERT, François REMOND, Alex JEHL, Yannick KEMPF, Christophe LUDAESCHER, Rémy STOECKLE, Rémy TAGLANG, Manuel KLUMB ▪ <u>2 délégués pour la commission de Schoenau - Saasenheim</u> : Norbert LOMBARD, Servais ROESZ ▪ <u>2 délégués pour la commission de Sundhouse - Wittisheim</u> : Claude GERBER, Théo FAHRNER ▪ <u>2 délégués pour la commission d'Hilsenheim et Environs</u> : Bruno KUHN, Christian MEMHELD

SMICTOM d'Alsace Centrale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 4 titulaires : Norbert LOMBARD, Jean- Blaise LOOS, Marc GAUTIER, René SCHMITT
----------------------------------	---

★ **Organismes généraux**

ADAC : Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Président : membre de droit ▪ 2 délégués : Bruno KUHN, Jean-Louis SIEGRIST
ADAC – Plan Climat	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 titulaire faisant partie du Conseil d'Administration : Jean-Louis SIEGRIST
ADAC – Leader	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 titulaire faisant partie du Conseil d'Administration : Bruno KUHN
ADAC – Comité Territorial d'Animation et de Coordination	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 titulaire et 1 suppléant faisant partie du Conseil d'Administration : Bruno KUHN (titulaire), Jean-Louis SIEGRIST (suppléant)
ADCF (Assemblée Des Communautés de Communes de France)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 titulaire : Bruno KUHN
CNAS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 titulaire : Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

★ **Organismes à caractère économique et touristique**

Alsace Centrale Initiatives	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 titulaire : Jean-Louis SIEGRIST
Associations Tremplins	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 titulaires : Bernard SCHULTZ, Christophe KNOBLOCH
Mission Locale pour l'Emploi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 titulaires : Bernard SCHULTZ, Christophe KNOBLOCH
Pépinières d'entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 titulaires : Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Jean-Louis SIEGRIST
Office du Tourisme Intercommunal	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 titulaires : 1 pour le Bureau et le CA : Catherine GREIGERT 1 pour le CA uniquement : Gilles WEBER

★ **Organismes liés à l'environnement**

Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 titulaires : Christophe KNOBLOCH, Maurice FAHRNER
Miellerie du Ried	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 titulaire et 1 suppléant : Bernard SCHULTZ (titulaire), Jean- Louis SIEGRIST (suppléant)
Paysage Grand Ried	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 titulaires : Jean- Claude SPIELMANN, Marc GAUTIER
Réseau Hamster	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 titulaire : François REMOND

★ **Organismes à caractère transfrontalier**

Infobest	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 titulaire et 1 suppléant : Frédéric PFLIEGERSDOERFFER (titulaire), Vincent GRISS (suppléant)
-----------------	--

★ **Organismes liés à la jeunesse et à la culture**

Comité de pilotage CTJ	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 titulaire : Christophe KNOBLOCH
RAI	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Président et 3 titulaires : Christophe KNOBLOCH, Audrey HUCK, Ghislaine LEFLAEC
Collège de Marckolsheim	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 titulaires : Marie Louise HUMBERT, Vincent DIETSCH ▪ 2 suppléants : Marie FREY, Matthieu HART
Collège de Sundhouse	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 titulaire : Bruno KUHN ▪ 1 suppléant : Denise KEMPF
Ecole de Musique Intercommunale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 4 titulaires : Christophe KNOBLOCH, Chrystelle ERARD, Sabrina HENNINGER, Gérard BERNARD

★ **Organismes liés à la Communication**

ATILAC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 titulaires : Catherine GREIGERT, Audrey HUCK, Gilles WEBER
Association des Communes câblées du Bas-Rhin	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 titulaires : Catherine GREIGERT, Audrey HUCK

★ **Organismes liés au logement**

PLH CAO	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 titulaire et 1 suppléant : Marc GAUTIER (titulaire), Bernard SCHULTZ (suppléant)
----------------	--

Aucune autre candidature n'étant enregistrée pour les différents postes à pourvoir, **le Président** invite le Conseil de Communauté à passer au vote.

*
**

3. Composition et élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Rapporteur : **Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président.**

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **élit** comme suit la Commission d'Appel d'Offres par scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste:

Président : Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER ou son représentant

Membres titulaires	Membres suppléants
Bruno KUHN	Jean-Louis SIEGRIST
Bernard SCHULTZ	Norbert LOMBARD
Alex JEHL	Jean –Blaise LOOS
Anne-Lise ULRICH	Denise ADOLF
Rémy TAGLANG	Georges BLANCKAERT

Il est spécifié que le Président sera représenté par Monsieur Marc GAUTIER, 3^{ème} Vice-Président, en cas d'absence.

- ◆ **précise** que cette instance constituera la Commission Interne des Marchés à Procédure Adaptée (CIMAPA) pour les marchés passés en cette forme.

*
**

4. Composition et élection des membres de la Commission relative aux Délégations de Service Public

Rapporteur : **Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président.**

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **élit** comme suit la Commission relative aux Délégations de Service Public par scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste:

Président : Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER ou son représentant

Membres titulaires	Membres suppléants
Bruno KUHN	Jean-Louis SIEGRIST
Bernard SCHULTZ	Norbert LOMBARD
Alex JEHL	Jean –Blaise LOOS
Anne-Lise ULRICH	Denise ADOLF
Rémy TAGLANG	Georges BLANCKAERT

Il est précisé que le Président sera représenté par Monsieur Marc GAUTIER, 3^{ème} Vice-Président, en cas d'absence.

*
**

5. Composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **charge** le Président de désigner les membres de la commission selon la proposition suivante :

*** Pour le Collège des élus :**

Le Président, Président de droit
et un membre par commune soit :

ARTOLSHEIM	Bernard SCHULTZ	MARCKOLSHEIM	Marc GAUTIER
BINDERHEIM	Christian MEMHELD	OHNENHEIM	Rémy STOECKLE
BOESENBIESEN	Jean-Blaise LOOS	RICHTOLSHEIM	Sébastien SCHWOERER
BOOTZHEIM	Clément ROHMER	SAASENHEIM	Anne-Marie NEEFF
ELSENHEIM	François REMOND	SCHOENAU	Gérard BERNARD
HEIDOLSHEIM	Marie-Louise HUMBERT	SCHWOBSHEIM	Denise KEMPF
HESSENHEIM	Anne-Lise ULRICH	SUNDHOUSE	Josiane GERBER
HILSENHEIM	Maurice FAHRNER	WITTISHEIM	Clothilde LOOS
MACKENHEIM	Lucio GHIDINA		

*** Pour les autres collèges :**

- ◆ **autorise** le Président à prendre contact avec les représentants des usagers (collège des usagers composé de quatre personnes) et les représentants des personnes handicapées (collège des personnes handicapées composé de deux personnes) ;
- ◆ **autorise** le Président à signer tout document relatif à cette commission.

Adopté à l'unanimité.

*

**

6. Composition des Commissions thématiques de travail

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la création des commissions suivantes :
 - Finances, Budget, Administration Générale et Mutualisation des Services
 - Services à la famille et à la personne (périscolaire, petite enfance, personnes dépendantes...)
 - Voirie et réseaux (voirie, éclairage public, SIG...)
 - Développement économique et durable (zones d'activités, actions économiques, environnement, milieux aquatiques...)
 - Animation socio-culturelle (CTJ, jeunesse, médiathèques, manifestations culturelles...)
 - Promotion du Territoire et Habitat (tourisme, communication, action transfrontalière, PLH...)
 - Bâtiments intercommunaux (gendarmerie, suivi des travaux périscolaires et autres bâtiments intercommunaux, piscine...)
 - Déplacements et circulations douces (TAD, pistes cyclables...)

- ◆ **prend acte** de l'effet immédiat des nominations des conseillers communautaires délégués et suppléants aux différentes commissions créées, suite à lecture donnée par le Président et ce, comme ci-après :

Commission Finances, Budget, Administration générale et Mutualisation des services	Président : Frédéric PFLIEGERSDOERFFER Bureau + Maires
Commission Services à la famille et à la personne	Président : Bruno KUHN Outre le Bureau : ADOLF Denise LOOS Jean Blaise HUMBERT Marie Louise HART Matthieu REMOND François HENNINGER Sabrina HUCK Audrey MULLER Jean Claude FREY Marie WEBER Gilles CUCUAT Patricia TAGLANG Rémy NEEFF Anne Marie KEMPF Denise GERBER Josiane
Commission Voirie et Réseaux	Président : Marc GAUTIER Outre le Bureau : BORTOT Joseph KEUSCH Jean Jacques BLANCKAERT Georges GRISS Vincent JEHL Alex ULRICH Anne Lise FAHRNER Maurice SPIELMANN Jean Claude LUDAESCHER Christophe STOECKLE Rémy SCHWOERER Sébastien LOMBARD Norbert BERNARD Gérard KLUMB Manuel LOOS Clothilde

<p>Commission Développement Economique et Durable</p>	<p>Président : Jean-Louis SIEGRIST Outre le Bureau : BORTOT Joseph KEUSCH Jean Jacques FAHRNER Maurice SPIELMANN Jean Claude LUDAESCHER Christophe ERARD Chrystelle MULLER Jean Claude WEBER Gilles ROESZ Servais</p>
<p>Commission Animation socio-culturelle</p>	<p>Président : Christophe KNOBLOCH Outre le Bureau : ADOLF Denise LOOS Jean Blaise HENNINGER Sabrina HUCK Audrey ERARD Chrystelle MULLER Jean Claude FREY Marie WEBER Gilles CUCUAT Patricia DIETSCH Vincent GERBER Josiane</p>
<p>Commission Promotion du Territoire et Habitat</p>	<p>Présidente : Catherine GREIGERT Outre le Bureau : BORTOT Joseph LOOS Jean Blaise SPIELMANN Jean Claude ERARD Chrystelle BERNARD Gérard FAHRNER Justin SPIEGEL Patrick LOOS Clothilde</p>
<p>Commission Bâtiments intercommunaux</p>	<p>Président : Bernard SCHULTZ Outre le Bureau : BORTOT Joseph LOOS Jean Blaise BLANCKAERT Georges REMOND François JEHL Alex FAHRNER Maurice HUCK Audrey WEBER Gilles CUCUAT Patricia ROESZ Servais</p>

<p>Commission Déplacements et circulations douces</p>	<p>Président : Bernard SCHULTZ Outre le Bureau : ADOLF Denise KEUSCH Jean Jacques BLANCKAERT Georges HUMBERT Marie Louise HUCK Audrey SPIELMANN Jean Claude ERARD Chrystelle MULLER Jean Claude FREY Marie STOECKLE Remy BERNARD Gérard ROESZ Servais GERBER Josiane LOOS Clothilde SPIEGEL Patrick</p>
--	---

Adopté à l'unanimité.

*
**

7. Gendarmerie Intercommunale de Marckolsheim – Projet de bail avec l'Etat

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** les dispositions du projet de bail joint à la présente délibération ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

*
**

8. Mutualisation des moyens – Plan de formation des élus

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** les orientations relatives à la formation des élus ;
- ◆ **prend** acte de l'existence d'un crédit de 10 000 € sur la fonction, chapitre 65, article 6535 « Formation des élus » au titre de l'année 2014 pour la réalisation du programme de formation proposé.

Adopté à l'unanimité.

C. FINANCES

1. Décision budgétaire modificative n° 1

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ se prononce favorablement sur la décision budgétaire modificative suivante :

BUDGET GENERAL

❖ Section de fonctionnement

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
820	011	Charges à caractère général	61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	+5 000	
020	011	Charges à caractère général	627	Services bancaires et assimilés	+10	Frais de prélèvement
643	011	Charges à caractère général	62878	Remboursement de frais à d'autres organismes	+25 800	Redevance pour occupation du domaine public versé à l'AGF dans le cadre de l'exploitation du périscolaire Heidolsheim
01	67	Charges exceptionnelles	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+12 000	Demandés par le Trésorier
01	67	Charges exceptionnelles	678	Autres charges exceptionnelles	+ 700	Remboursements divers
95	65	Autres charges de gestion courante	657358	Subvention de fonctionnement Aire de service (CC SELESTAT)	+560	Complément
523	65	Autres charges de gestion courante	6574	Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	+215	Complément subvention Mission Locale
01			022	Dépenses imprévues	-34 740	
TOTAL =					+ 9545	

Recettes :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
643	70	Prestations de service et ventes directes	70878	Remboursement de frais par l'AGF	+25 800	Contrepartie de la dépense inscrite au 62878
01	73	Impôts et taxes	7318	Autres impôts locaux ou assimilés	-505 000	Transfert de crédits vers le 748313
01	74	Dotations et participations	748313	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	+505 000	Transfert de crédits du 7318
01	73	Impôts et taxes	73111	Contributions directes	+57 820	Ajustement des recettes fiscales suite à notification de l'Etat

01	73	Impôts et taxes	73112	CVAE	-12 960	Ajustement des recettes fiscales suite à notification de l'Etat
01	73	Impôts et taxes	7323	FNGIR	+11 600	Ajustement des recettes fiscales suite à notification de l'Etat
01	73	Impôts et taxes	73111	Contributions directes FPZ	+ 2 890	Ajustement des recettes fiscales suite à notification de l'Etat
01	74	Dotations et participations	748313	Dotation de compensat° de la réforme de la TP	-16 620	Ajustement des recettes fiscales suite à notification de l'Etat
01	74	Dotations et participations	74834	Etat-comp. au titre des exonérations des taxes foncières	+96	Ajustement des recettes fiscales suite à notification de l'Etat
01	74	Dotations et participations	74835	Etat-comp. au titre exonérations taxe d'habitation	+8 000	Ajustement des recettes fiscales suite à notification de l'Etat
01	74	Dotations et participations	748314	Dotation unique des compensations spécifiques à la TP	+4 020	Ajustement des recettes fiscales suite à notification de l'Etat
01	74	Dotations et participations	74124	Dotation d'intercommunalité	-69 091	Ajustement des recettes suite à la notification de l'Etat
01	74	Dotations et participations	74126	Dotation de compensation des groupements de communes	-2 010	Ajustement des recettes suite à la notification de l'Etat
TOTAL =					+ 9545	

❖ Section d'investissement

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
820	20	Immobilisations incorporelles	2051	Concessions et droits similaires	+2 000	
641	21	Immobilisations corporelles	2188	Autres immo. corporelles	+12 000	Remplacement ensemble laverie crèche Marckolsheim
020	21	Immobilisations corporelles	21318	Autres bâtiments publics	-14 000	

BUDGET PAIM

❖ Section de fonctionnement

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
90	011	Charges à caractère général	63512	Taxes foncières	-1	Régularisation
90	66	Charges financières	66111	Intérêts réglés à l'échéance	+1	Régularisation

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Vote des taux des taxes 2014

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **fixe** comme suit les taux des taxes locales :
 - Taxe d’habitation : 7,19 %
 - Taxe foncier bâti : 3,71 %
 - Taxe foncier non bâti : 19,55 %
 - Cotisation Foncière des Entreprises : 8,42 %
 - Fiscalité professionnelle de zone (FPZ) : 22,42 %

Adopté à l’unanimité.

*

**

3. Indemnités de conseil au Trésorier

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** l’attribution de l’indemnité de conseil, à son taux maximum, au trésorier de la Communauté de Communes.

Adopté à l’unanimité.

D. VOIRIE - RESEAUX

1. Voirie

- a) Approbation de l’Avant-Projet rue des Vosges à Elsenheim

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la consistance technique de l’Avant-Projet présenté en séance;
- ◆ **autorise** le Président à lancer la consultation relative à la dévolution des travaux ;
- ◆ **autorise** le Président à signer la convention avec France Telecom pour la dissimulation du réseau téléphonique aérien existant ;
- ◆ **autorise** le Président à signer l’avenant au contrat de maîtrise d’œuvre visant à la fixation définitive du forfait de rémunération ;
- ◆ **autorise** le Président à signer tout acte en relation avec le dossier ;
- ◆ **approuve** le plan de financement comme suit :
 - Dépenses : 125 600 € HT
 - Maîtrise d’œuvre et divers : 10 000 € HT
 - Travaux voirie et réseaux secs : 115 600 € HT
 - Recettes externes: 49 450 € HT
 - CG67 au titre du Contrat de Territoire : 13 000 € HT
 - Conseil Régional au titre du plan de relance : 36 450 € HT
 - Autofinancement CCRM : 76 150 € HT
- ◆ **sollicite** toutes les autres aides possibles pour le financement du projet.

Adopté à l’unanimité.

*

**

b) Aménagement des rues du Chanvre et de Linkenheim à Saasenheim -
Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Commune

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** que la maîtrise d'ouvrage globale de l'opération soit confiée à la Commune de Saasenheim;
- ◆ **approuve** les termes du projet de convention jointe à la présente délibération ;
- ◆ **autorise** le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce projet.

Adopté à l'unanimité.

E. HABITAT

1. Plan Local de l'Habitat (PLH) – Désignation des personnes morales associées.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **désigne** les personnes morales dont la liste figure en annexe à la présente délibération pour les associer à l'élaboration du PLH des conditions de consultation et d'association de ces partenaires ;
- ◆ **approuve** les conditions de consultation et d'association de ces partenaires.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

Fait à Marckolsheim, le 5 mai 2014

Le Président,

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

